

# Les profs travailleront 1 à 3 ans de plus

■ Les tensions concernant les pensions ont été apaisées, mais des points restent à trancher.

J eudi soir, le ministre des Pensions Daniel Bacquelaire (MR) a reçu les trois ministres communautaires en charge de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH), Hilde Crevits (CD&V) et Harald Mollers (ProDG) afin de discuter de la délicate question des pensions et fins de carrière des enseignants.

A l'issue de la rencontre, M. Bacquelaire s'est déclaré *"satisfait d'avoir pu apaiser les tensions"* survenues au cours des dernières semaines. Il a également souligné *"le climat constructif"* dans lequel s'est déroulée la réunion. Ce qui lui a permis *"d'expliquer clairement la réforme des pensions"* des enseignants:

- *"Tout le monde devra travailler plus longtemps"*, y compris les enseignants qui devront *"s'inscrire dans un effort général progressif d'un à trois ans"*;

- Les enseignants continueront de percevoir une pension calculée sur le traitement de référence. *"Le montant des pensions ne va pas diminuer"*;

- Les années de bonification du diplôme resteront intégrées jusqu'en 2015 dans le calcul de la pension;

- Tous ceux qui sont en congé préalable actuellement ou qui remplissent les conditions pour partir en pension anti-

cipée en 2015 conserveront le bénéfice des dispositions actuelles en ce qui concerne la bonification de diplôme;

- Tous ceux qui remplissent les conditions pour un départ anticipé à la retraite et qui font le choix de poursuivre le travail conserveront le bénéfice des dispositions applicables à la date où ils auraient pu partir à la retraite;

- L'indice préférentiel dont bénéficient les enseignants pour calculer la durée de leur carrière est maintenu... jusqu'à ce que soit établie une définition des métiers lourds.

## Une demande urgente

De son côté, Joëlle Milquet estime que malgré quelques avancées, *"les problèmes restent entiers"*. Ainsi la ministre demande *"urgemment"* que les enseignants qui ont demandé leur DPPR (ou pré-retraite) actuellement ou sont dans les conditions pour demander une DPPR (55 ans) puissent partir à la pension anticipée dans les conditions de la loi actuelle et prendre leur DPPR.

Par ailleurs, il reste d'autres *"combats à mener"* dont le sort sera entre les mains du futur Comité national des pensions, institué en 2015. *"On continuera à suivre ces questions de très près, affirme-t-on au cabinet Milquet. Il en va des conditions de travail des enseignants, un enjeu majeur."*

**St. Bo.**